

Délibération - Avis sur le projet de PLU de Douains - CDCLA

Melvyn Lemoine <Melvyn.Lemoine@cdcla.fr>

lundi 3 janvier 2022 à 08:46 réception

À : mairie.douains@wanadoo.fr

Cc : Lorraine Villaume

 vous avez transféré ce message 194_2021 - Avis sur le PLU de Douai...
687 Ko

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle concernant l'avis favorable au projet de PLU.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

Monsieur Melvyn LEMOINE*Juriste achat public***Communauté de communes Lyons Andelle** - ZA La Vente Cartier - Rue Martin Liesse - BP 20 - 27380 Charleval

Tél : 02.32.49.61.27 – Fax : 02.32.49.59.49

www.cdcla.frwww.facebook.com/cdcla.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18h30 à Vandrimare, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GERICS, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 44	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mme Jourdan, MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	Mme Marteau,
Date de convocation :	Les Hogues	
Le : 10 décembre 2021	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération affichée	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Gérics,
Le : 17 décembre 2021	Perruel	
	Pont Saint Pierre	M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Levieux,
	Romilly/Andelle	Mme Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : Mme Bachelet, M. Defrance, M. Pillet, M. Zielinski.

Pouvoirs : Mme Biville à Mme Jullien, M. Bréant à M. Lebreton, Mme Dalissier à Mme Héquet, Mme Grégoire à M. Gérics, Mme Lavigne à M. Hébert, Mme Le Tourneur à M. Dulondel, M. Quéné à M. Gérics.

Aménagement du territoire et du cadre de vie : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Douains

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 153-4 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le conseil municipal de commune de Douains en date du 21 octobre 2021 ;

Considérant qu'aucun élément n'est susceptible d'entraîner des incidences directes ou notables sur l'urbanisme ou le développement du territoire Lyons Andelle ;

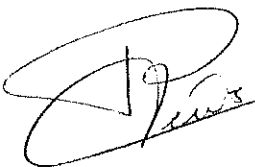
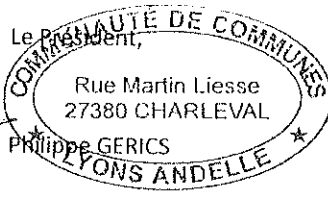
Considérant que les documents transmis n'apportent pas de remarques particulières ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Douains.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.
La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*